

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DE LA COMMUNE de LONGEVILLE SUR DOUBS
25260**

Séance du **Lundi 19 novembre 2018**

DEPARTEMENT

DOUBS

Date : 19/11/2018

Numéro :

L'an deux mille dix-huit
et le lundi dix-neuf novembre
à 19 heures,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **M. GIRARDOT Pierre-Aimé, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Présents :

AUBERT Sarah – DUMOULIN Gilles – GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GOUHENANT Estelle - GUEUTAL Didier - MARCHAND Samuel – MORENO Christine – SAINT-VOIRIN Daniel - SCANAVIN Henri – SILVANT Hervé - TUETHEY Eric – XOLIN Frédéric

Date de la convocation
12/11/2018

Absentes excusées:

Mmes CHABOUD-VELLE Mélanie et LOUVET Martine

Date d'affichage
21/11/2018

A été nommée secrétaire :

Mme GOUHENANT Estelle

Objet de la Délibération

Adoption du projet de zonage d'assainissement

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

et publication,

du

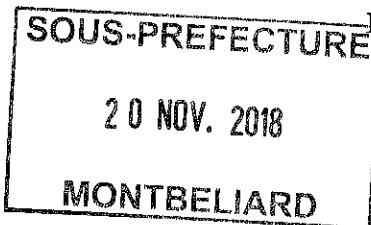
Vu le décret n° 94.469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ou notification

du

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

Considérant que le projet de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être adopté,



Le Conseil Municipal décide:

- d'adopter le projet de zonage d'assainissement,
- de procéder à l'enquête publique prévue à l'article 3 du décret n° 94.469.
- d'autoriser le maire à accomplir les formalités administratives suivantes :
 - demande de désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal administratif
 - arrêté prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage de l'assainissement

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT

